

60 Nº 2 1933

La communion des enfants

J. THEISSEN

La Communion des enfants

La question de la Communion des enfants dès l'âge de discrétion, en conformité avec le décret « Quam singulari » et de leur formation religieuse subséquente, continue à intéresser vivement les éducateurs, les parents, le clergé paroissial. A diverses reprises, durant l'année 1931, l'excellente revue « La Vie spirituelle ascétique et mystique », dirigée par les RR. PP. Dominicains s'est occupée des problèmes que l'organisation de la Communion des enfants soulève dans les paroisses, les collèges, les familles.

Dans le numéro de janvier 1931, Mº Marie Fargues bien connue pour ses interventions compétentes dans le domaine de l'éducation religieuse des enfants, publiait un article intitulé : « La rénovation. Esquisse d'un programme d'éducation religieuse ». L'auteur, après s'être prononcée contre les termes « communion privée, première communion solennelle » et en faveur de l'expression « rénovation

(1) H. Schwamm, Robert Cowton O. F. M. Ueber das göttliche Vorherwissen (Philosophie und Grenzwissenschaften, III Band, 5 Heft) Innsbruck, 1931.

solennelle des vœux du baptême », développe son programme d'éducation religieuse de l'enfant depuis sa première communion jusqu'à la cérémonie de la rénovation. En voici le résumé : Initiation religieuse élémentaire, première communion précoce, entraînement à la vie sacramentelle, quatre années d'enseignement religieux méthodique : de 9 à 13 ans; réception du sacrement de confirmation; rénovation solennelle des vœux du baptême,... et vie chrétienne jusqu'à la mort. On remarquera, dans ce programme, la place assignée à la réception du sacrement de la confirmation et l'âge proposé pour la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême. Ces deux points ne sont nullement conformes à la pratique suivie en Belgique.

A la suite de cet article, dans le numéro de juin 1931, le R. P. Mouthiez, o. p. a trouvé bon d'ouvrir une enquête qu'il introduit comme suit : « A propos des premières communions. Pour mieux préparer à la persévérance. Une enquête ». Le Révérend Père constate qu'il y a une divergence profonde entre la pratique française au sujet de la communion des enfants et les directives du décret « Quam singulari ». Aussi bien il voudrait savoir des lecteurs de la Revue si la France a raison de maintenir fermement ses vieilles traditions d'origine janséniste, si difficiles à ajuster à la vie réelle; ou s'il faut souhaiter plus de vérité dans les mots et les choses, une soumission plus entière au vœu de l'Eglise formulé en l'espèce par le décret « Quam singulari ».

Pour étrange que paraisse, au premier abord, semblable question, il se propose cependant de la résoudre, — de concert avec les lecteurs, — par les questions suivantes : 1. L'expression « communion privée » doit-elle être maintenue dans le langage courant, et dans les usages cette sorte de communion « à blanc » ou en cachette, qu'elle désigne souvent? — 2. L'expression « première communion », communément employée pour désigner la cérémonie de fin d'études catéchistiques, vous semble-t-elle devoir être bannie? — 3. L'expression « communion solennelle » et l'organisation générale actuelle des catéchismes, dont elle désigne l'aboutissant, vous semblent-elles devoir être conservées ou seulement légèrement modifiées? — 4. Si l'on doit préférer « Profession de foi ou Rénovation » avec les modifications importantes au caractère et à l'organisation de la formation chrétienne que ce changegement de titre semble comporter, laquelle des deux expressions a votre préférence? En proposeriez-vous une autre?

On le voit, les questions qui semblent à première vue préoccupées de la terminologie, se référent cependant, en ordre principal, au changement d'organisation de l'instruction religieuse qu'elle entraîne. Les réponses sont insérées dans les numéros de juillet, p. 100 ss., de septembre, p. 203 ss., et d'octobre p. 99 ss. Nous enregistrons avec satisfaction la réponse d'un correspondant de la Revue, prêtre français très au courant de la question, qui s'est empressé de signaler qu'en Belgique la solution à toutes les questions proposées a été donnée par l'a. 193 des actes du concile provincial de Malines consacrant le terme de profession de foi et déterminant le rite d'un acte solennel destiné à parachever l'initiation chrétienne des enfants, à couronner toute

l'œuvre. Les autres réponses, assez différentes dans la forme, prônent toutes la manière d'agir qui tend de plus en plus à se généraliser en Belgique; savoir : première communion à l'âge de discrétion; formation religieuse de l'enfant jusqu'à 11 ans (voire même jusqu'à 13 ans) se terminant par la cérémonie de la profession de foi. Voici, par exemple, comment s'exprime un curé-doyen qui se réclame d'un ministère de 43 ans. « Quam singulariste » avant la lettre, avec quel bonheur j'applaudis au décret de Pie X. Si seulement il avait été suivi partout. Mais, avouons-le, en beaucoup de cas il fut, sinon éludé, au moins suivi incomplètement, comme à regret, en s'accrochant, désespérément, à ce régime désormais condamné, et ces hésitations des uns mirent les autres à la gêne et paralysèrent la réforme. Vous plaira-t-il que je vous dise ma pratique à ce sujet? Communion le plus tôt possible après l'entrée au catéchisme. Toutefois, me défiant des désertions possibles par la faute des parents, j'exige auparavant un petit caté-chisme, bagage des vérités essentielles, qui pourra servir de minimum suffisant pour plus tard. J'admets donc l'enfant à «commencer à communier », mais j'évite soigneusement ces termes de « communion privée et de communion solennelle» qui sont autant de barbarismes propres à fausser les esprits. Ce n'est qu'après deux ans de communions très régulières et au moins mensuelles, — car je pousse à la communion plus fréquente, -- que j'admets à la fête finale... Quant à la fête finale, que nos statuts diocésains appellent « fête de la profession chrétienne », bien que conditionnée par l'examen qui termine les trois années obligatoires de catéchisme, elle en est complètement différente. Elle comprend la communion, que nos gens s'obstinent à nommer solennelle; or une communion ne peut être ni le couronnement ni la récompense du catéchisme. Celle-ci, chez moi, consiste en un diplôme. Et voilà pourquoi je tâche de donner un éclat tout particulier à la profession de foi faite par les enfants à la grand messe et non

devant le public restreint de l'office du soir » (Suivent les détails de la cérémonie).

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que la très grande majorité des correspondants condamnent les termes de « communion privée, communion solennelle », réclament le terme de « profession de foi » et se déclarent partisans d'une organisation et d'une méthode d'enseignement religieux qui assurent la persévérance des enfants après la cérémonie de la profession de foi; bref il y a là un échange de vues qui témoigne d'une préoccupation sérieuse de se conformer aux directives du décret «Quam singulari ». Tout en regrettant qu'il ait fallu si longtemps pour en arriver là, on ne peut que souhaiter une application toujours plus générale et plus soignée des directions pontificales : les heureux résultats obtenus pour la formation religieuse et la persévérance des enfants compensent abondamment les difficultés éprouvées de-ci de-là à se défaire de traditions, respectables sans doute, mais que les circonstances de la vie moderne montrent quelque peu désuètes et périmées. Nos enfants ont grand besoin de puiser de très bonne heure à la source de la force surnaturelle qu'est la sainte communion. Réjouissons-nous donc sincèrement de constater que les idées si sages de S. S. Pie X pénètrent de plus en plus dans les mœurs des catholiques et efforcons-nous d'y contribuer dans toute la mesure de nos forces.

L'enquête que nous venons de signaler n'est pas le seul indice d'une orientation si heureuse des idées concernant le sujet qui nous occupe. Nombreuses sont les études récentes ayant trait à la question de la communion des enfants et témoignant du même souci (1). Mais nous aimons surtout à faire connaître aux lecteurs de la Nouvelle Revue Théologique, l'ordonnance de Son Éminence le Cardinal Van Roey en date du 25 février 1932, fixant définitivement, pour son diocèse,

(1) Citons-en ici quelques-unes: A propos de première Communion, dans la Doc. Cath., t. 26, 1931, col. 939-941. — MGR DU BOIS DE LA VILLERABEL Communiqué sur la Communion Solennelle, dans la Revue du diocèse d'Annecy, reproduit dans Doc. Cath., t. 26, 1931, col. 937-939. — MGR SCHLICH. Zum Erst-Kommunionsunterricht, dans Pastor Bonus, t. 42, 1931, p. 406-69. — SUDBRACK, S. I. Schule und Frühkommunion, dans Theol. Prakt. Quart., t. 84, 1931, p. 710-720 et 871. — VILLIEN. Les Sacrements. Histoire et liturgie. Paris, Gabalda, 1931, 450 p., se termine par une étude historique sur l'âge de la première communion. — H. A. HEYSER. Die Kinder-Kommunion im Geiste der Kirche: 2 Bande, Wiesbaden, 1931, 139 p. — J. J. JANSIN, C. SS. R. Het Kinder-Communie-Decret van Pius X. dans Nederl. Kath. Stemmen, t. 32, 1932, p. 103-111. — O. VROMANT, C. I. C. M. (Scheut). De Communie der Kinderen en het Kerkelijk Wetboek, dans Alg. Nederl. Euch. Tijdschrift, t. XI, 1932, p. 91-101

le cérémonial (ordo) à observer pour la fête de la profession de foi des enfants, prévue à l'a. 193 des Acta Concilii Provincialis Mechliniensis.

D'après les instructions de Son Éminence, cette fête comportera dorénavant trois cérémonies : I. La messe de communion (primo mane). II. La messe solennelle. III. Le salut (Laudes Vespertinae). Chaque cérémonie est soigneusement organisée et minutieusement décrite.

I. A la cérémonie du matin, toutes les préoccupations doivent converger vers la Sainte Eucharistie, la Sainte Communion : il est défendu d'y faire le renouvellement des vœux du baptême, la profession de foi ou la Consécration à la Sainte Vierge.

Les enfants réunis à l'école ou au patronage sont amenés processionnellement à l'église par le clergé et les fidèles, tandis que les cloches sonnent à toute volée. A leur entrée, les voûtes sacrées résonnent des accents du *Veni Creator* et la messe commence dans le recueillement que lui confèrent l'ornementation des grands jours et la piété des assistants. Après l'Évangile, le pasteur trouve dans son cœur de père les accents que lui suggère la vue d'un spectacle si touchant et excite parents et enfants au respect, à l'amour, à la piété envers la Sainte-Eucharistie, puis il distribue le pain de vie, non seulement aux enfants, mais à tous les parents et proches qui s'associent ainsi à la fête. Un cantique eucharistique termine cette première étape d'une journée importante.

II. La messe solennelle. Ici tout est organisé de façon à faire ressortir l'importance extrême de la profession de foi. Dans le chœur, devant es enfants, une table recouverte d'une nappe blanche, sur laquelle sont disposés la croix et le livre des Saints Évangiles. Après l'Évangile le curé prend place en avant du groupe des communiants et leur explique la signification de la cérémonie du renouvellement des vœux de leur baptême et de la profession de foi. Puis, deux des enfants s'approchent de la table et à haute voix récitent la formule de renouvellement des vœux, que les autres poursuivent ensuite avec eux. Le même cérémonial est observé pour la profession de foi. Après quoi, tous ensemble étendent la main vers le livre des Évangiles en prononcant la formule : « Je le promets, je le jure : que Dieu m'y aide et ses saints Évangiles ». Vient enfin la remise au pasteur des formules des serments préalablement rédigées par les enfants et signées de leur main. Et quand tout est terminé, le curé entonne le Credo que l'assistance est invitée à chanter en même temps que les enfants et l'office s'achève plein de majesté et avec une solennité empruntée aux circonstances qui ne peut échapper à personne.

III. Le salut. C'est comme la conclusion d'une journée consacrée tout entière à l'œuvre de la sanctification de jeunes et belles âmes. L'office débute par la louange qui s'exhale de toutes les poitrines, en l'honneur du Saint-Sacrement et de la très sainte Vierge Marie. Puis c'est la voix du pasteur qui s'élève à nouveau et invite, avec les accents que l'on devine aisément, l'assemblée tout entière à louer Dieu de tant de bienfaits et les enfants à se consacrer, — à la vie et à la mort, — au service de leur mère et patronne du ciel. A son invitation deux enfants s'avancent vers la statue de la Vierge et y récitent l'acte de consécration, que la troupe tout entière répète après eux. Et voici la fin. L'hymne d'actions de grâces retentit joyeux et gai sous les voûtes sacrées et la bénédiction du Saint-Sacrement descend abondante et vivifiante sur l'assemblée recueillie.

Belle et impressionnante fête de la grande famille paroissiale, à coup sûr, cette cérémonie que nous venons de décrire d'après les données de S. É. le Card. Van Roey et qui ne peut manquer de laisser un doux et réconfortant souvenir à tous ceux qui en ont été les héros, dans l'antique et chère église de leur paroisse, en compagnie des parents, amis, compatriotes, partageant leur allégresse!

Par ailleurs qui oserait prétendre que semblable cérémonie, consacrant et terminant plusieurs années d'instruction religieuse soigneusement adaptée au tempérament des enfants, plusieurs années vivifiées déjà par la réception fréquente de la Sainte Communion n'est pas singulièrement efficace à assurer la persévérance de ces jeunes gens qui vont bientôt affronter tous les dangers de la vie moderne? Aussi souhaitons-nous vivement que le cérémonial dorénavant en usage dans le diocèse de Malines, en franchisse rapidement les frontières et contribue puissamment, non seulement à établir, dans tout le pays, l'uniformité si désirable en pareille matière, mais à faire rendre à la cérémonie de la profession de foi tous les heureux résultats de persévérance et de vie chrétienne que les pasteurs d'âmes en attendent à bon droit.

J. Theissen, Chan. honor.